



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction du Patrimoine Culturel**  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
**Directeur**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

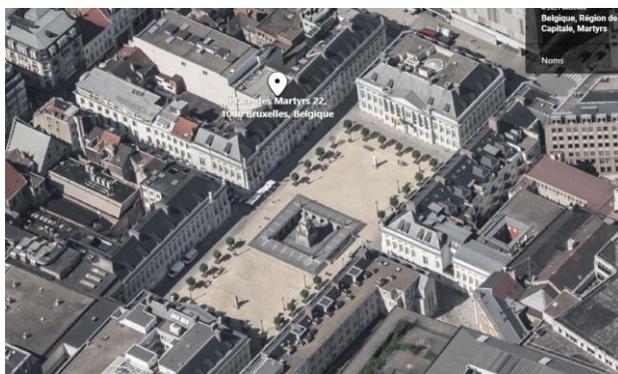
Réf. DPC : 2043-0026/14/2022-126 (corr. DPC : Mme C. Criquillon)  
Réf. NOVA : 04/PFU/1834394  
Réf. CRMS : AA/KD/BXL20043\_691\_PUN\_Martyrs\_theatre\_PMR  
Annexe : /

Bruxelles, 14/06/2022

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Place des Martyrs, 22 - Théâtre des Martyrs.**  
**Demande de permis unique portant sur l'aménagement d'une entrée PMR.**  
**Avis conforme de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 16 mai 2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2022.



© Bing maps



© Google maps

*L'arrêté royal du 10/06/1963 classe comme monument en raison de leur valeur historique et artistique les façades et toitures de toutes les constructions bordant la place des Martyrs ainsi que le monument des Martyrs situé sur la même place.*

La demande vise l'aménagement d'un accès PMR à l'entrée principale du théâtre. Le principe consisterait en l'adaptation d'une baie pour aménager un accès avec un plateau élévateur pour PMR et la sécurisation des marches d'entrée par l'ajout de deux mains-courantes fixes.

#### Historique du bien

Le bien fait partie d'un ensemble historique et homogène, classé en 1963 qui fut conçu vers 1774 par l'architecte Claude Fisco et dont le chantier sera achevé en 1776. Il prend place entre les deux remparts de la ville, dans le quartier dit du Marais en raison de la nature marécageuse de son sol dont la Ville de Bruxelles devient propriétaire en 1770.

Inspiré des places royales françaises, le projet Fisco opte pour le style néoclassique en vogue à l'époque : symétrie, régularité, façades enduites, rez-de-chaussée à bossages et deux étages de hauteur décroissantes rythmées par des pilastres colossaux d'ordre dorique (les bâtiments d'angle reçoivent des traitements plus marqués).

Le théâtre des Martyrs occupe le n°22 de la place. Aménagé à l'emplacement de l'ancien cinéma Etoile et inauguré en 1998, il est le premier théâtre bâti par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Avant les travaux de rénovation, il était occupé par Le Nouveau Théâtre de Belgique. Le Théâtre des Martyrs comprend une grande salle de 356 places (équipée d'un système de sonorisation destiné aux malentendants) et une petite salle d'une capacité variable de 74 à 100 places, d'abord destinée à accueillir les répétitions, conférences et expositions, mais vite transformée en salle de spectacle destinée à accueillir des productions plus intimistes.

### Historique du dossier

#### Avis de principe 30/11/2016

La CRMS a été amenée à se prononcer, en séance plénière du 30/11/2016, sur une première demande d'avis de principe concernant l'installation d'un dispositif d'accès PMR en façade du Théâtre des Martyrs. Ce premier projet proposait le placement d'une rampe en acier de 4,2 m de long devant la façade du théâtre, dont le garde-corps aurait servi de support à un logo (lettre M) évoquant le nom de celui-ci. Le tout aurait été peint en noir. La CRMS n'y était pas opposée mais elle n'était pas favorable à ce que la rampe serve de support au logo du théâtre sur cette place d'autant que ce principe risquait de faire « jurisprudence » et d'être reproduit par les institutions et/ou établissements voisins.

#### Avis de principe 06/02/2020 et 14/07/2021

Une nouvelle proposition a été élaborée et a fait l'objet d'une demande d'avis de principe de la CRMS qui a été examinée en séance plénière du 06/02/2020. Cette nouvelle proposition consistait à installer un lift encastrable dans le sol, contre la façade et donnant sur une baie actuellement de fenêtre qui serait modifiée en porte « pleine » (suppression de l'allège de fenêtre) mais dont le traitement viserait à réduire au mieux l'impact de l'intervention sur l'aspect de la façade et sur la rythmique régulière des travées qui caractérisent la place.

Outre la modification de cette baie, l'intervention impliquait également l'adaptation de l'implantation du filet d'eau devant le lift, l'installation d'un bouton d'appel sur la façade (télécommande d'activation du lift depuis l'accueil), l'ajout des mains courantes sur l'escalier principal d'accès au théâtre (deux latérales accolées à la façade et une centrale).

A l'examen de cette nouvelle proposition, la CRMS a décidé de postposer son avis à l'issue d'une rencontre avec les représentants de la DPC, du théâtre, des auteurs de projet ainsi que du SIAMU et d'Access and Go (anciennement asbl ANLH) afin de mieux évaluer la situation et les besoins du théâtre ainsi que des PMR. La réunion qui s'est tenue le 23/04/2021 a permis de comprendre que :

- la plateforme PMR proposée était la solution la plus minimaliste possible et qu'il n'était pas possible d'envisager un autre emplacement que celui proposé pour son aménagement (son installation devant une des deux portes d'accès existantes étant incompatible avec les aspects SIAMU) ;
- Il serait dès lors incontournable de modifier la fenêtre située à gauche des deux portes d'entrée en porte d'accès PMR ;
- Il serait très utile, pour les personnes moins mobiles, de disposer de deux garde-corps latéraux de part et d'autre des deux portes d'entrée pour faciliter leur progression sur les marches d'accès vers l'entrée au théâtre.

Les documents adaptés aux remarques formulées lors de cette réunion ont été examinés par la CRMS en séance plénière du 14/07/2021. Celle-ci a émis un deuxième avis de principe favorable sous certaines remarques : pour la baie opter et détailler une composition de porte s'inspirant visuellement de la composition de la fenêtre et de l'allège existante (renoncer à une porte pleine), opter pour un modèle de garde-corps fixe de type lisse en métal ouvragé (renoncer à des garde-corps amovibles), inspiré de certains éléments déjà présents sur les façades néoclassiques de la place ainsi que dessiner et détailler le dispositif de la plateforme au départ d'un relevé détaillé et très précis de la situation existante.

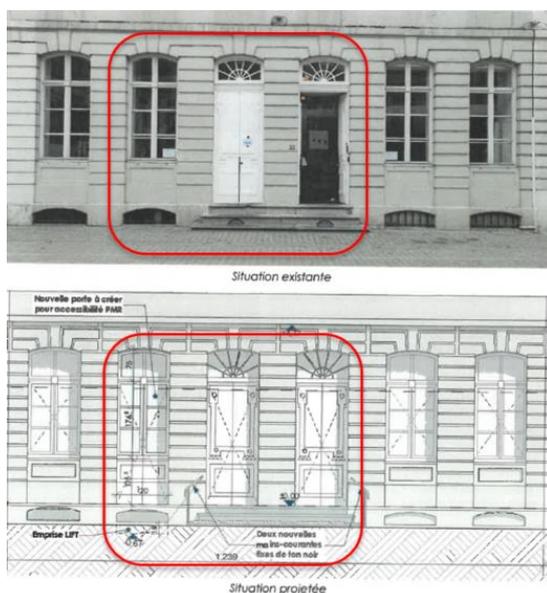
## Avis conforme de la CRMS

Faisant suite à l'avis de principe du 14/07/2021, la présente demande porte sur l'aménagement, en façade du Théâtre des Martyrs, d'un accès pour personnes à mobilité réduite via la conversion d'une baie de fenêtre en porte d'entrée et d'un plateau élévateur encastré dans le sol pavé de la place ainsi que sur l'installation de deux mains courantes fixes de part et d'autre des deux portes d'entrée existantes.

**La CRMS estime que le dossier répond aux questions et remarques soulevées dans son avis de principe du 14/07/2021. Celui-ci avait été émis en connaissance de cause après la visite organisée sur place en présence de la CRMS et des différentes parties concernées (voir historique ci-dessus).**

**Etant donné la localisation du Théâtre sur la place des Martyrs et la configuration particulière de son entrée surélevée, la Commission souscrit à la demande et émet un avis conforme favorable sous les conditions suivantes :**

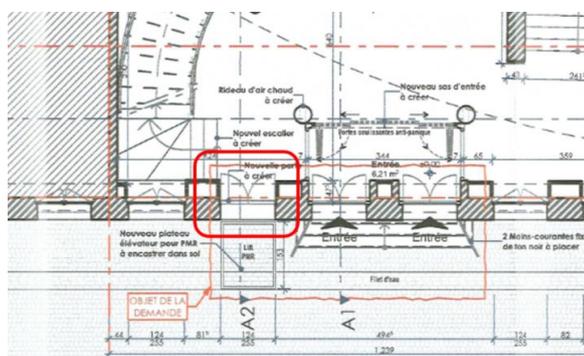
### 1) Conversion de la fenêtre en porte d'entrée



Elévations existante et projetée (extraits du dossier)

La nouvelle porte qui viendra se substituer à la fenêtre existante se composera de deux ouvrants dotés chacun d'une allège pleine en bois qui reprendra la composition de l'allège en pierre actuelle tandis que la partie haute vitrée reproduira strictement, pour moitié chacun, la baie de fenêtre supprimée. Les parties vitrées des ouvrants seront dotées d'un double vitrage.

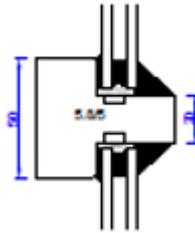
La composition à deux ouvrants se calque sur le système d'ouverture déjà mis en œuvre au niveau des deux portes d'accès existantes et vise à limiter l'encombrement spatial dans l'espace d'accueil du théâtre lors de l'ouverture des portes.



Plan de la situation projetée (extrait du dossier)

Bien qu'il aurait été préférable, dans l'absolu, d'avoir une porte à un seul vantail, l'option à deux vantaux est cohérente par rapport aux portes existantes et au besoin de limiter au maximum l'encombrement intérieur aux périodes d'affluence du public. **La CRMS ne s'y oppose pas.**

Le système de fermeture de la porte sera à frappe et non pas à gueule de loup comme le sont les châssis de référence. **La CRMS ne s'y oppose pas** étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle construction dans laquelle la vue en position fermée reproduit les détails de la fenêtre. La porte en question ne sera pas maintenue ouverte en permanence, de sorte que le système de fermeture de la porte sera très peu visible. Des détails d'exécution des vantaux de porte, plus aboutis que ceux fournis dans le cadre de la présente demande de permis, seront demandés avant travaux et soumis à l'approbation préalable de la DPC.



*Petits-bois structurels (cf. châssis de référence mis au point dans le cadre de la restauration de l'arrière du C&A)*

En revanche, concernant la partie vitrée de la porte, **la CRMS s'oppose à la proposition de petits bois collés et demande qu'ils soient réalisés sur base du modèle de châssis à petits bois structurels**, tel qu'approuvé pour le projet de restauration de l'arrière du C&A (rue Neuve, 23-29) et dans le cadre duquel un modèle type de référence a été mis au point et approuvé.

En ce qui concerne la remise en peinture des zones impactées par l'intervention, seule une intervention ponctuelle est prévue par le projet au niveau du pourtour de la nouvelle baie. **La CRMS demande de soumettre à la DPC, tests in situ à l'appui, une mise en couleur de la porte en deux teintes distinctes, à savoir celle de la partie supérieure vitrée (cadre du châssis et battée) et celle de la partie inférieure pleine (panneau d'allège) pour assurer l'« illusion » projetée d'une fenêtre et rencontrer ainsi l'enjeu du projet consistant à intégrer l'intervention dans le respect des logiques rythmiques (rythme fenêtres - portes) et chromatiques de la place.**

**Cela nécessite une adaptation fine du dessin des menuiseries de porte pour que le changement de couleur s'organise au droit d'un élément menuisé avec un léger jeu de saillie (éviter un changement de ton sur une surface plane). Si les détails menuisés et tests in situ ne sont pas concluants, on procèdera à une remise en peinture homogène de la totalité de la porte. Cette intervention doit être soumise en cours de chantier à l'approbation de la DPC.**

**Au niveau du choix des teintes, la CRMS encourage à profiter de l'intervention pour une remise en couleur complète de la façade dans la nouvelle teinte de référence d'après les nouveaux codes couleurs qui ont été définis dans le cadre du chantier de restauration des bâtiments de la Communauté flamande et déjà mis en œuvre sur plusieurs bâtiments de la place (S 2502 Y pour les façades et S 1002 Y pour les menuiseries extérieures)<sup>1</sup>. Si cette entreprise n'est pas possible dans le cadre du présent chantier, on harmonisera les teintes à celles de la façade actuelle.**

Un seuil en aluminium thermolaqué est prévu au niveau du sol avec des remontées sur les retours de battées en vue de protéger l'embrasement de la baie des dégradations éventuelles des chaises roulantes. **La CRMS n'y voit pas d'objection et demande que celui-ci adopte une finition de teinte identique à celle de la façade (voir ci-dessus) pour être le plus discret possible.**

<sup>1</sup> [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/669/BXL30017\\_669\\_SUIVI\\_Martyrs\\_couleurs.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/669/BXL30017_669_SUIVI_Martyrs_couleurs.pdf)

## 2) Aménagement du plateau élévateur dans le sol de la place



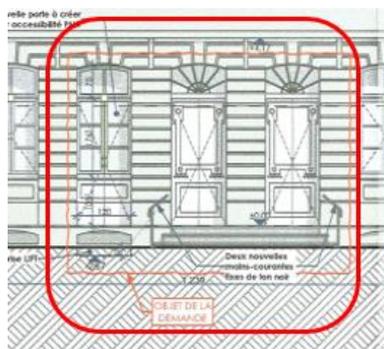
Modèle d'élévateur encastré dans un pavage (extrait du dossier)

Le plateau élévateur sera parfaitement intégré dans le plan du pavage de la place, sans différence de niveau, et recouvert des pavés récupérés qui auront été démontés. Le filet d'eau qui longe la façade du théâtre sera repris intégralement dans le pavage du futur plateau. Il se fondra donc totalement avec le pavage de la place, excepté au niveau du pourtour métallique de sa structure de l'élévateur qui restera apparent mais discret et le plus étroit possible. Ce cadre faisant office de chasse-roues, il ne sera pas nécessaire d'ajouter de garde-corps sur le plateau.

**La CRMS souscrit à la proposition. Un relevé détaillé et très précis de la situation existante et un plan de détail d'exécution de la situation projetée seront soumis à la DPC pour approbation préalable.**

## 3) Ajout de mains courantes

Des mains courantes tubulaires, d'aspect sobre et discret seront fixées contre la façade, de part et d'autre des deux portes d'accès existantes au théâtre. Le projet prévoit de les peindre en noir, comme les grilles des soupiroux. Le modèle proposé sera du même type que celui déjà installé au n°18 de la rue des Œillets auquel serait ajouté un élément de support fixe vertical.



A gauche, vue de l'entrée de la rue des Œillets, 18 (© Google maps). A droite, la situation projetée (extraite du dossier)

**La CRMS souscrit à cette proposition. Elle observe cependant que l'élément vertical semble être en acier plat alors que les autres éléments auraient une section ronde. La section plate devra donc être adaptée en faveur de la ronde et au diamètre de la main courante.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [cricquilion@urban.brussels](mailto:cricquilion@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [kdepicker@urban.brussels](mailto:kdepicker@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)